



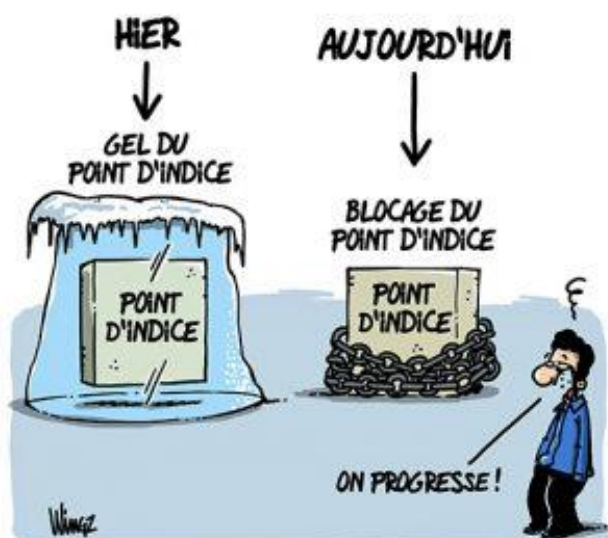
CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

31 mars 2022

CPN du 29 mars – Les Présidents changent mais les positions sont les mêmes...

La première Commission Paritaire Nationale (CPN) a eu lieu le 29 mars avec une délégation employeur recomposée et présidée par le nouveau Président de CCI France. Il avait plutôt laissé une impression « sociale » en Occitanie d'où il vient. **Malheureusement, le climat parisien ne semble pas lui réussir : fin de non-recevoir aux demandes des Représentants du Personnel avec des éléments de réponses plus que déconnectés des situations que nous vivons tous au quotidien.**

Revue non exhaustive des demandes de la CFDT :



- Valeur du point : ce dernier est bloqué depuis juillet 2010 alors que celui des fonctionnaires a augmenté 2 fois sur la période (1,2%) et qu'une nouvelle augmentation est annoncée
- Taux d'augmentation de la Masse Salariale de tous les salariés (privés et public) en 2023
- Prime Pouvoir d'Achat vu l'inflation et la flambée du carburant

Le Président de CCI France est « sensible » à nos demandes **mais ne donnera une suite favorable que dans le cadre des négociations sur la Convention Collective Nationale (du 20 juin au 15 février 2023) !**

On mélange tout et on renvoie à plus tard : les Présidents changent mais pas leurs arguments.

A force d'insister, petite ouverture toutefois : le Président est prêt à commencer à échanger sur le sujet dans les prochains mois, sans présager de ce qui sera décidé dans le futur...



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

31 mars 2022

Autres informations lors de cette CPN :

- **Un appel d'offres pour la complémentaire Santé** va être lancé avant l'été. Les organisations syndicales seront associées à l'élaboration du cahier des charges. Le nouveau contrat de mutuelle sera mis en place au 1^{er} janvier 2023.
- **La délégation Employeur est favorable à envisager la rétroactivité des nouvelles règles du congé de paternité au 1^{er} juillet 2021**, après étude du nombre de cas concernés et éventuelle recommandation aux Présidents des CCIR. Beaucoup de si
- **Dans l'hypothèse d'une nouvelle situation exceptionnelle**, les télétravailleurs occasionnels bénéficieraient de l'indemnité mensuelle de télétravail.

Dialogue social selon CCI France

CCI France affirmait que la Commission Paritaire Nationale disparaissait comme les Commissions Paritaires Régionales.

La Tutelle, pour une fois, a clairement pris parti et a affirmé le maintien de la CPN en parallèle et en complément des nouvelles instances instituées par la Loi, les CSE dont nous allons élire prochainement les représentants.

CCI France est d'accord avec la Tutelle ... en avalant son chapeau !!!

En conclusion de cette CPN la CFDT-CCI a clairement affiché son incompréhension et sa colère face à l'immobilisme et au refus du collègue employeur de donner le moindre signe sur la rémunération de l'ensemble du personnel public et privé des CCI.

Vous voulez contribuer au renouveau du dialogue social ? Avec les équipes CFDT faites le choix d'un dialogue constructif, plutôt que celui de la contestation quand le temps de négociation est passé.

Venez nous rejoindre sur les listes CFDT pour les élections des CSE

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**